



Département de la Manche
Commune de
Saint-Germain-de-Tournebut

Le Maire
Carte communale
approuvée le 29 janvier 2009
Plan de zonage

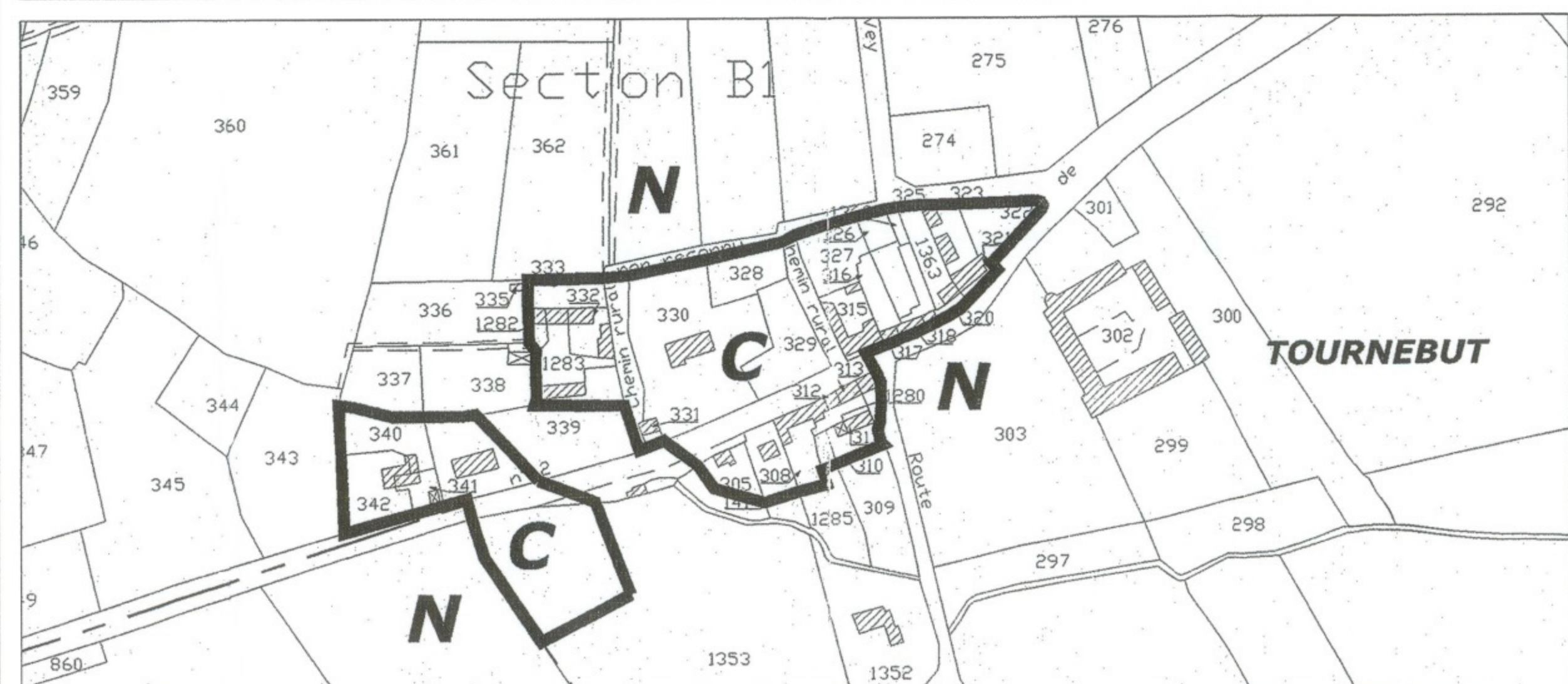
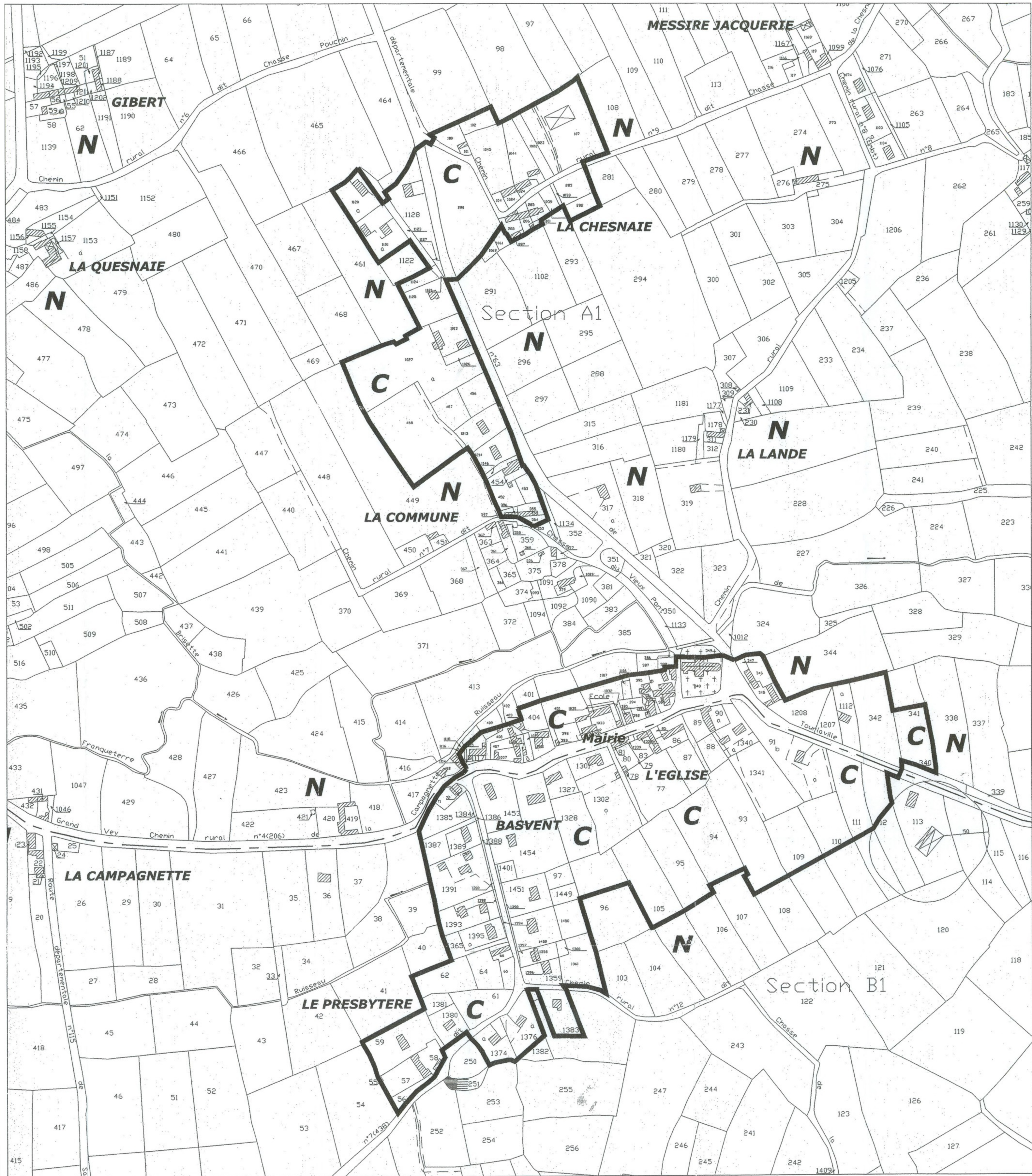
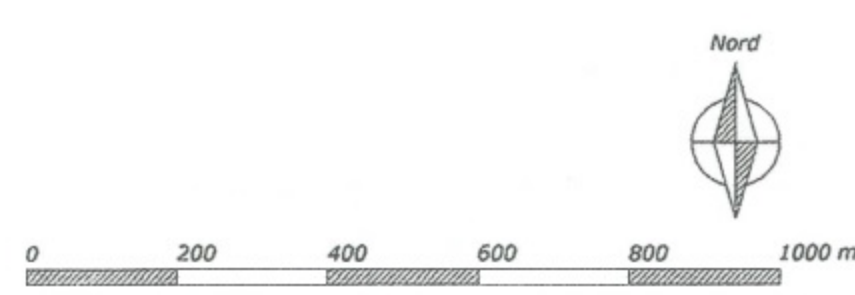
Holre d'ouvrage
Commune de
Saint-Germain-de-Tournebut
Village de l'Église
50700 Saint-Germain-de-Tournebut
tel : 02 33 41 12 96

Représentant de l'État
DDE de la Manche
Subdivision Nord
5, quai de l'Émirat
50100 Cherbourg
tel : 02 33 88 94 00

Bureau d'études
Philippe Avico,
architecte-urbaniste
3, rue d'Autreville
50100 Cherbourg
tel : 01 48 24 31 27

- Légende**
- C** Secteurs où les constructions sont autorisées.
 - N** Secteurs où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes, ou des constructions ou installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'entretien agricole ou forestier et à la mise en valeur des ressources naturelles.
 - Limite de secteur.
 - ▭ Bâtiment d'élevage, périmètre de protection.

Toute la commune
Echelle : 1/10 000



Détails sur les zones constructibles
Echelle : 1/2 000

